

12. Résolu, Qu'il sera libre aux Dames de ce District de se faire recevoir dans la dite Association de Tempérance.

13. Résolu, Que les remerciemens de cette Assemblée soient donnés à M. le Président pour la manière habile avec laquelle il a formé cette Association et présidé cette Assemblée.

T. COOKE, P. V. G. Président,
E. L. PACAUD, Sec. *pro. tem.*

A une Assemblée du Comité Central de l'Association de Tempérance pour le District des Trois Rivières, tenue dans la Sacristie de l'Eglise Paroissiale de la Ville des Trois Rivières, le Dimanche neuf de Mai, Mil huit cent quarante et un.

Présent. Le Révérend Messire Thomas Cooke, Président ; le Révérend Messire Le Moine, Frédérick Dufresne et Jean Emmanuel Dumoulin, Ecuïers, Vice-Présidents ; et Messieurs William C. H. Coffin, Dr. George S. Badeaux, Jacques Bureau, Augustin Cloutier, Louis Edouard Pacaud, L. G. Berthelot, Bazile Doucet, Denis Genest La Barre, père, Théodore Panneton ; Jean Baptiste Lajoie, Trésorier et Joseph Frigon, Secrétaire.

Vû la grande étendue de territoire sur laquelle s'étend l'Association de Tempérance formée en cette Ville, et qu'il est impossible aux Membres du présent Comité de surveiller tous les Membres de la présente Association, et vû qu'il n'a pas été prévu de représenter les Forges de St. Maurice, la Grande Rivière, la Paroisse de St. Maurice et la Paroisse du Cap la Magdeleine, qui sont comprises dans la dite Association, dans le présent Comité, il a été unanimement résolu :—

1. Que Messire le Président délègue les pouvoirs aux personnes ci-après nommées comme Membres Honoraires, surveillans sur les Membres qui résident aux places ci-après nommées, savoir : à Messieurs Pierre Imbleau et David Noël,